

Les Amis de la Forêt du Gâvre

La forêt du Gâvre est une forêt suburbaine, pas une usine à bois !

Il convient de rappeler inlassablement que :

- La forêt du Gâvre est tout à la fois la seule grande forêt de notre département (4 500 hectares) et la seule forêt domaniale (comprendre, une forêt publique propriété de l'État et dont la gestion revient, en conséquence, à l'Office national des Forêts).

- Elle se situe dans un département fortement peuplé et, qui plus est, à tout juste une trentaine de kilomètres de l'une des plus importantes métropoles françaises (Nantes) et de l'un des plus importants pôles métropolitains (Nantes Saint-Nazaire) : impossible d'éluder, de nier le fait qu'il s'agit bien, désormais, d'une forêt suburbaine et qu'il faut en tirer toutes les conséquences (comme en région Île-de-France) pour la bonne gestion de ce poumon vert crucial pour les loisirs et le

bien-être des populations d'ici et d'ailleurs.

Dès lors, il est indispensable d'inverser enfin les priorités : il est plus que temps que l'objectif de production et de vente de bois de l'exploitation forestière classique d'un bien qui, quoique public, est sommé d'alimenter la filière bois en le marchandisant pour le moins à l'excès – un impératif de rentabilité qui requiert le résineux, la coupe rase, la chasse à outrance – passe dorénavant après la préservation des écosystèmes forestiers et de la biodiversité, l'accueil du public (dans un milieu de qualité qui soit une vraie forêt, et non un espace vert arboré, en trompe-l'œil), et le maintien et le renforcement du puits de carbone que forment les arbres, tout particulièrement anciens, et les sols forestiers.

La biodiversité, le changement climatique, l'accueil du public sont devenus des enjeux

majeurs pour l'ONF qui ne tarit jamais d'éloges sur ses initiatives, mais sans jamais remettre en cause la logique productiviste prévalente d'une usine à bois qui met en coupe réglée les arbres et les personnels. Prévoir de nouvelles essences, expérimenter, c'est aussi et surtout pour avoir encore et toujours quelque chose à vendre...

Le Conseil départemental de Loire-Atlantique octroie chaque année plusieurs dizaines de milliers d'euros à l'ONF (Office national des Forêts) dans le cadre d'un Contrat Loire-Atlantique Nature pluriannuel. Sur plusieurs de ses bois et forêts, il collabore utilement avec l'ONF afin de passer à la futaie irrégulière, à couvert continu. Il est temps qu'il pèse de tout son poids en faveur d'une meilleure gouvernance de cette forêt suburbaine, par une politique forestière résolument



Débardage à cheval dans une forêt du CD 44 non loin du Gâvre : pour une gestion douce des sols et du vivant...

proactive et exigeante, que devraient pouvoir soutenir communes et autres collectivités locales, dans un territoire toujours mieux irrigué par un tissu d'associations environnementales et citoyennes aux attentes fortes.